

# Visite sur le terrain

## Du Somaïl à Fraïsse-sur-Agout : un territoire tourné vers sa forêt

par Marine NIRONI

### L'aire d'accueil du Bourdelet, forêt domaniale du Somaïl

#### ***D'une forêt de protection à une forêt de production***

*La visite est commentée par Jean-Luc Arvieu (ONF).*

Un rapide historique est nécessaire pour comprendre l'état de la forêt domaniale du Somaïl aujourd'hui.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'économie de la région est essentiellement basée sur une activité agricole importante de polyculture et d'élevage (bovins, ovins et porcins).

En 1859 et 1875, les sols mis à nu ne résistent pas à l'érosion qui est la cause d'inondations catastrophiques. Le rôle de la forêt est enfin reconnu et les premières lois sur la restauration des terrains en montagne (RTM) permettent le reboisement qui retient les sols, endigue les ruissellements et régule les cours d'eau.

Au XX<sup>e</sup> siècle, l'exode rural entamé au siècle précédent et la guerre de 14-18 aggravent l'abandon des terres agricoles en montagne (entre 1870 et 1946, le canton de La Salvetat perd 60 % de sa population).

À partir de 1935, les chantiers de chômeurs, puis pendant la guerre, les chantiers de jeunesse, participent activement à la reforestation de la région.

En 1936-1937, l'Etat opère un rachat des terres.

Après la guerre, afin de satisfaire les besoins importants en bois de papeterie et de construction, les aides de l'Etat (Fonds forestier national) permettent la plantation de vastes terrains laissés en friche. Plusieurs variétés sont utilisées, des pépinières sont mises en place, des plants forestiers sont produits.

## Forêt et développement

Au niveau du développement local, la forêt publique est apparue au départ comme une chance pour les populations locales : les pépinières, les travaux forestiers, les surveillances incendies, fournissent de l'emploi saisonnier et la cueillette des champignons représente un revenu non négligeable.

A leur tour, les propriétaires privés boisent leurs terres. Quant aux communes, elles ont en général vendu leurs terrains pour électrifier les campagnes, et ne possèdent pas de forêt communale.

Les boisements se sont étendus, fermant les paysages. Passés les premiers entretiens, les jeunes boisements ne nécessitent plus de travaux (ni de main d'œuvre) et ne dégagent pas encore de revenus. La production de champignons baisse avec les premières éclaircies. La population, de longue tradition agricole, regrette quelquefois cette transformation du territoire.

Aujourd'hui sur les communes de La Salvetat, Cambon, Fraïsse, Le Soulié (soit 24 000 ha) la forêt occupe 67% de la surface. Elle est privée à 56 %, communale à 7%, domaniale pour 37%.

## Un intérêt économique

Les peuplements sont majoritairement issus de plantation et leur forte croissance promet une production avoisinant 100 000 m<sup>3</sup> par an d'ici 15 ans. La forêt domaniale du Somain fournit déjà 30 000 m<sup>3</sup> par an.

La filière bois est active et organisée dans le département voisin du Tarn ; 400 m<sup>3</sup> récoltés représentant un emploi direct ou induit, il semble primordial d'attirer cette filière et d'obtenir des retombées sur le territoire.

## Zoom sur le Douglas Vert

La forêt domaniale du Somain se compose de : 25 % d'Épicéa, 24 % de Hêtre, 13 % de Chêne, 9 % de Sapin, 8 % de Pin, 7 % de Douglas, 6 % de Châtaignier, 6 % d'autres résineux, 2 % d'autres feuillus.

Le Douglas (*Pseudotsuga menziesii*) représente donc 7 % de la couverture forestière du massif. Il occupe les meilleures stations, où il peut atteindre une croissance de plus de 20 m<sup>3</sup> par hectare et par an et 50 m de haut.

L'amélioration des peuplements à travers les éclaircies a conduit à une sélection des plus belles tiges et permet aujourd'hui de réaliser des régénération naturelles. Le bois est de bonne qualité et apprécié des acheteurs. Son prix peut atteindre 80 euros le m<sup>3</sup>.

De couleur brun rosé, son bois très durable possède d'excellentes qualités qui lui valent des utilisations diverses tant en intérieur qu'en extérieur : menuiserie, charpente, bardage etc. On peut le récolter aux alentours de 70 ans, lorsque son diamètre atteint 60 cm.

## Une grande diversité biologique

Les forêts du massif abritent de nombreuses espèces animales ou végétales. La conservation de la diversité biologique implique le maintien de milieux naturels diversifiés : forêts, landes, pelouses, tourbières, étangs...

Certains de ces milieux, d'une grande valeur écologique et particulièrement fragiles, bénéficient de mesures de gestion conservatoires et d'un statut de protection particulier. C'est le cas des tourbières du Bourdelet, de Grandsagnes et d'Oustal Naout classées en Réserves biologiques domaniales. Un plan de gestion prévoit leur restauration. L'entretien de ces milieux est quelquefois assuré par le pastoralisme qui doit respecter un cahier des charges précis.

L'Arn, qui traverse le massif, a une eau particulièrement pure et abrite une importante population de moules perlières. C'est la seule rivière en France où l'on constate une reproduction de cette espèce. Ce site fait partie du réseau Natura 2000, un document d'objectif est en cours de réalisation.

## Un atout touristique

Le massif du Somain est à une heure et demi de Béziers, deux heures de Toulouse et Montpellier, ce qui entraîne une grande affluence de citadins recherchant la fraîcheur des lacs et de la forêt en été, et les champignons à l'automne.

L'accueil d'un tourisme diffus s'organise autour des aires de pique-nique (fermées l'été à cause du risque d'incendie), des sentiers de découverte, des chemins de randonnées, etc.

A côté d'une chasse traditionnelle au chien courant ou en battue, la chasse guidée à l'approche, la chasse à l'arc, au chevreuil et au mouflon, se développe.

## Une volonté politique

Progressivement, les élus et la population prennent conscience de l'importance de la forêt comme atout incontournable d'un développement local durable.

La communauté de communes l'inscrit dans son schéma directeur.

Une volonté politique forte fédère l'ensemble des acteurs. Elus, propriétaires, gestionnaires, utilisateurs de la forêt, se rencontrent et travaillent au développement du territoire autour de la thématique forêt.

De nombreuses études et projets sont aujourd'hui en cours de réalisation :

- schéma de desserte pour la mobilisation des bois,

- plan de développement de massif pour dynamiser la filière bois en forêt privée,
- documents d'objectifs sur les sites Natura 2000 du Caroux Espinouse, de la vallée de l'Arn,
- schéma de massif DFCI prenant en compte les risques incendie,
- cartographie de la biodiversité,
- création de l'association départementale des communes forestières et de la cellule Bois Energie 34,
- création d'une plateforme de commercialisation des bois dans le cadre du Pôle d'excellence rural,
- création d'une école de chasse sensibilisant les nouveaux chasseurs à la sécurité,
- ventes publiques à la Salvetat des bois de l'Hérault et d'une partie des bois de l'Aude et du Gard,
- projet d'une maison du mouflon,
- concessions de pâturage, sylvopastoralisme,
- charte forestière de territoire...

Grâce aux atouts de ce massif (économiques, environnementaux et touristiques) et la volonté des multiples acteurs locaux, la forêt devient dans les Hauts Cantons, une chance indéniable pour le développement durable de ce territoire.

*Pierre Dérioz (SIVOM de Vesoles) prend la parole.*

Cette forêt domaniale du Somaïl est un espace charnière, pas seulement du point de vue du système climatique.

### ***Charnière entre le système de plateaux agricoles et le système de la vallée du Jaur***

Le système de plateaux agricoles se caractérisait par un système montagnard (massif central) avec une céréaliculture difficile. Alors que le système de la vallée du Jaur se caractérisait par une polyculture, un élevage diversifié (ovins, caprins, etc.) très ouvert, une production viticole, fruitière, etc.

Ces deux systèmes se superposaient. En 1860, il y a une explosion du Canton de La-Salvetat, avec une déprise agricole mêlée à une déprise industrielle. Cette progressive chute de la population va entraîner un profond changement du paysage. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'arbre n'était alors présent que sous forme de verger, de haie ou de ripisylve, et encore. Le reboisement s'est fait par des hêtraies. Le premier aménagement touristique des sites (cascade,



etc.), notamment celui du Saut de Vesoles, a été réalisé à l'occasion des lois RTM. Entre 1930 et 1960, le reboisement, par l'Etat, du massif, incite les propriétaires forestiers privés à faire de même en replantant massivement sur leurs terrains.

Les anciens bâtiments agricoles, les anciennes fermes, abandonnés pendant l'exode rural, sont absorbés par la forêt à l'occasion de cet important reboisement. Ce bâti pose problème aujourd'hui, car c'est l'ONF qui en a hérité et ne sait pas quoi en faire. La réhabilitation serait intéressante, mais tout est à refaire.

**Photo 1 :**  
L'aire d'accueil  
du Bourdelet  
dans la forêt domaniale  
du Somaïl  
*Photo D.A.*

### ***Charnière entre espaces ruraux d'arrière-pays et la lointaine périphérie verte de la plaine languedocienne***

Les unités urbaines de la plaine languedocienne sont proches en effet de ce territoire, ce qui provoque une hausse de la fréquentation. Les citadins viennent y faire toutes sortes de choses, y compris des pratiques rurales anciennes, en « self-service ».

La cueillette des champignons est un des exemples par excellence. Le discours sur les « envahisseurs » marche très bien, entre les « gens du lieu » et les « gens de l'extérieur ». Mais il est par ailleurs très difficile de mettre une frontière géographique pour délimiter cette différence.

La saison de ramassage des champignons (et en particulier des cèpes) dans cette région crée toujours de fortes tensions, car c'est une activité locale économiquement intéressante (marchés,

petits commerces, restauration, etc.). Il y a quelques actions isolées comme certains propriétaires privés qui ferment leur propriété pour offrir à quelques personnes une cueillette privée. Cela engendre quelques échauffourées, mais rien de bien méchant. Il y a un réel problème concernant la propriété des champignons car les usages ruraux traditionnels (on est libre de cueillir n'importe où et surtout chez le voisin) sont bien différents du code forestier (les champignons appartiennent au propriétaire du terrain, donc il est interdit de cueillir dans une propriété privée). Cet usage-là s'est répandu aux communes, ainsi qu'aux villes voisines ; il y a donc un problème du passage de la forêt domaniale (où la cueillette est libre) à la forêt privée (où la cueillette est logiquement soumise à une réglementation) qui se pose de plus en plus.

*Régis Peltier (CIRAD Forêt) souhaite apporter une précision sur une enquête sur la cueillette des champignons réalisée par des étudiants.*

Les propriétaires moyens de forêt privée disent qu'ils voudraient se réserver leur production de champignons en choisissant leurs plantations. En effet, ils gagneraient plus d'argent en plantant des épicéas (car les cèpes poussent dessous) qu'en plantant des douglas (les cèpes ne poussant pas dessous) par exemple. Mais s'ils essayent de se réserver leur production, cela ne marche pas, car ils se font immédiatement réprimander.

## Le Lac du Saut de Vesoles

*La visite est commentée par Pierre Dérioz (SIVOM de Vesoles).*

Le lac du Saut de Vesoles a été le premier site touristique de la région en terme de popularité. Le paysage est nuancé et agréable, avec



**Photo 2 :**

Vue du Lac du Saut de Vesoles  
Photo Pierre Dérioz

le lac, la forêt et des espaces ouverts. C'est un des paysages emblématiques du Haut-Languedoc. Ceci est un paradoxe, car il a entièrement été façonné par l'homme, que ce soit les landes, les reboisements, ou bien le lac de barrage (construit par EDF en 1956).

La couverture forestière est essentiellement constituée de plantations résineuses avec des tailles variables ; de forêt communale (Fraïsse-sur-Agout), forêt privée et forêt domaniale.

Les cascades, de 500-600 mètres environ sont issues de la rivière du Bureau, rivière du "plateau" capturée par le versant méditerranéen, alors que l'Arn, tout proche, est tributaire du versant atlantique. Le barrage (qui a accéléré la déprise agricole) a diminué l'attrait des cascades, autrefois plus impressionnantes, mais il a créé un autre attrait, le lac. Ce site touristique attire quelque 15 000 personnes par an, toutes activités confondues.

Ce site est géré par le SIVOM de Vesoles, créé en 1992, regroupant les communes de Fraïsse-sur-Agout, Riols et Prémian. En 1996, il a pour objectif de préserver le caractère sauvage du site et de gérer le tourisme et les risques (incendies notamment). Ce SIVOM a servi d'école pour amener à se connaître les différents partenaires locaux (forestiers publics, forestiers privés, communes, fédération de pêche, etc.).

Le "réseau vert" du Département de l'Hérault passe par ce site où ont été aménagés des parkings de dissuasion pour éloigner les voitures du lac.

La gestion multi-usages de ce territoire est difficile, car il n'y a pas de présence permanente des pouvoirs publics et les usagers font preuve de beaucoup d'incivilités (franchissement des barrières interdisant l'accès à des endroits interdits ou dangereux). Dans ce contexte-là, l'effort de réglementation n'est pas évident ; il est difficile d'aller contre les usages traditionnels.

Il reste un peu de pastoralisme induit dans la forêt domaniale pour l'entretien des parcelles.

En ce qui concerne le potentiel économique des alentours, une source a été reconnue pour des vertus particulières ce qui aboutira peut-être à la création d'une usine sur Fraïsse-sur-Agout. Un projet de site éolien est également en élaboration, car le secteur est très venté.

## Le Col de La Bane (1003 m)

*La visite est commentée par Pierre Dérioz (SIVOM de Vesoles), Christian Bouttes (adjoint au maire de Fraïsse-sur-Agout) et Roger Ambec (adjoint au maire de Fraïsse-sur-Agout)*

La commune de Fraïsse-sur-Agout a tenté des choses atypiques en terme de gestion des espaces forestiers. Elle a fait le choix, ici, dans les années 70 de ménager une place à la forêt et de la gérer le mieux possible, en partie en conservant des espaces pastoraux pour accueillir des éleveurs et ainsi lutter contre la déprise agricole. Cette initiative est passée par des animations pour les jeunes et a permis d'attirer une dizaine d'agriculteurs.

C'est l'AFP (Association foncière pastorale) qui gère environ 1000 hectares de terrains pastoraux communaux. Elle gère également tous les terrains communaux, les terrains du Parc naturel régional du Haut-Languedoc ainsi que les terrains privés (une soixantaine de propriétaires). En 1975, elle a commencé à aménager des clôtures, à remettre les terrains en état et ainsi elle les a donnés par contrat aux éleveurs. Cela a conforté les exploitations existantes et une vingtaine d'agriculteurs ont pu ainsi profiter de ces parcelles. Depuis les années 30, cette façon de gérer l'espace forestier et dans le même temps de lutter contre l'exode des populations rurales, fonctionne plutôt bien ; la preuve en est le maintien de l'école de la commune.

La production de lait de brebis est la principale activité des fermiers. Mais il y a aussi l'élevage de bovins viandes, la présence d'éleveurs caprins (AOC), de chevaux, d'ânes, de mules. Il reste du sylvopastoralisme qui relève essentiellement de pâturages en forêt. Et enfin, l'affouage est une activité qui subsiste ; les habitants viennent récupérer leur bois, du chêne et du hêtre principalement, tout en respectant certains principes en matière de coupe, qui permettent de faire de l'amélioration forestière.

## Fraïsse-sur-Agout

### Visite des bâtiments du Campotel à ossature bois

Visite commentée par Marguerite Mathieu,  
Maire de Fraïsse-sur-Agout.

Ce projet d'extension du Campotel de six gîtes individuels construits exclusivement en bois et recouverts de cuivre, est un projet de la Communauté de communes de La Montagne du Haut-Languedoc, mais leur gestion est communale. Ils sont situés au bord de l'Agout et une des activités que peuvent entreprendre les vacanciers est la pêche à la mouche avec un domaine réservé. Ces « bungalows » sont chauffés au bois-énergie, bois qui provient de la forêt communale. C'est l'association Bois-Energie 66 qui a réalisé l'étude de préfaisabilité et qui a conseillé la commune.

Le projet a été subventionné à 80 % par l'Europe, le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional du Languedoc-Roussillon, le Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT). Le coût restant (20 %) a été partagé à 60 % à la charge de la Communauté de communes de La Montagne du Haut-Languedoc et à 40 % pour la commune de Fraïsse-sur-Agout.

La construction de ces gîtes a débuté en 2000, et l'ouverture au public a eu lieu en mai 2003.

### Visite de la chaudière à bois

Visite commentée par Marguerite Mathieu,  
Maire de Fraïsse-sur-Agout.

En 2001, conseillée là aussi par Bois Energie 66, et s'appuyant sur l'expérience des Pyrénées-Orientales, la commune forestière de Fraïsse-sur-Agout (1 000 ha de forêt communale) décide de remplacer l'énergie électrique sur plusieurs bâtiments par la mise en œuvre d'un chauffage fonctionnant au bois déchiqueté, via un réseau de chaleur.

Ce réseau de chaleur de 700 m (étalé sur trois tranches), permet de desservir la totalité des bâtiments publics auxquels se sont ajoutés quelques bâtiments privés supplémentaires, tous situés sur le trajet du réseau de chaleur. La chaufferie comprend une chaudière de 450 kW au fioul.

L'utilisation pertinente des sous-produits, issus de l'entretien des forêts communales par la production d'un combustible bon marché et affranchi des fluctuations des coûts des énergies traditionnelles, permet donc de concilier chauffage des bâtiments communaux et gestion de la forêt.

Par ailleurs, cette orientation traduit la volonté de cette commune touristique de valoriser la qualité de son environnement naturel

**Photo 3 :**  
Les bungalows  
du Campotel de Fraïsse-  
sur-Agout sont chauffés  
au bois-énergie  
Photo D.A.





#### **Photo 4 :**

A Fraïsse, lors de la visite : au centre Mme

Marguerite Mathieu, maire de la commune et à sa droite M. Francis Cros, maire de La Salvetat et président de la Communauté de communes de la montagne du Haut-Languedoc.

*Photo D.A.*

Documents consultés pour la rédaction de ce compte rendu :

- Plaquette de l'ONF de l'Hérault : "La forêt domaniale du Somail, un massif forestier héraultais", décembre 2004

- Plaquette éditée par l'ADEME, le Conseil général de l'Hérault et la Région Languedoc-Roussillon : "Réseau de chaleur communal, Fraïsse-sur-Agout (34)", juin 2006

Marine NIRONI  
Stagiaire Forêt Méditerranéenne en Master Aménagement du territoire à l'Université de la Méditerranée Aix-Marseille II

par l'utilisation d'énergie renouvelable, tout en soutenant l'emploi et l'activité économique locale.

Ci-après, sont données quelques caractéristiques de l'installation.

- Le hangar de stockage, ventilé, est situé à environ 1 km de la chaudière. Avec 400 m<sup>3</sup> de troncs, on produit 1000 m<sup>3</sup> de plaquettes (consommation annuelle de 900 m<sup>3</sup>).

- Le silo a une contenance permettant quinze jours d'autonomie. Pour l'instant, il ne fonctionne qu'avec du résineux, car ce sont les pins sylvestres, provenant des éclaircies difficilement vendables en papeterie, qui sont utilisés.

- Le mode de remplissage du silo s'effectue par bennage deux fois par mois par des employés communaux.

- Le système d'extraction est un convoyeur à vis.

- La longueur du réseau (tuyaux calorifugés sous la voirie) est de 700 m.

- On compte 31 sous-stations (11 dans les bâtiments communaux : salle polyvalente, écoles, mairie, office de tourisme, maison des associations, gîtes, agence postale, commerces ; et 20 chez les privés). La surface totale à chauffer est de 3 800 m<sup>2</sup>. Les consommateurs privés payent un abonnement au mois et possèdent chacun un compteur de Kilocalories.

- Le comptage s'effectue au travers de 50 compteurs caloriques.

- La mise en service de la chaufferie remonte à novembre 2003. Elle a une puissance de 450 kW, mais n'utilise que 200 kW pour l'instant. Une extension du réseau est donc possible et même prévue. La couverture énergétique par le bois est de 90 %.

- Une chaudière d'appoint au fioul de 400 kW est prévue (régulation en cascade entre les chaudières bois et fioul pour un déclenchement automatique les jours les plus froids).

- L'entretien général (ramonage, élimination des cendres, etc.) est effectué par des employés communaux. La révision complète de la chaudière est réalisée une fois par an par le constructeur. La quantité de cendres produite, environ trois tonnes par an, est utilisée en épandage en forêt.

### **La production de combustible**

La commune a signé avec l'ONF une convention d'approvisionnement du site de stockage en plaquettes forestières. L'ONF assure les opérations suivantes :

- choix des parcelles et des produits de coupes à réserver pour le déchiquetage,
- consultation des entreprises d'abattage, de débardage, de transport et de déchiquetage,
- organisation et surveillance des différentes opérations,
- réception des produits suivant le cahier des charges de la chaufferie bois,
- après exploitation en hiver, les arbres sont rangés sur une place de dépôt, puis transportés devant le hangar de stockage pour y être broyés. Le déchiquetage a lieu en juin, les plaquettes séchent durant la période estivale,
- ainsi traitées, les plaquettes arriveront à un taux d'humidité de 30 % environ, conforme aux prescriptions du constructeur de la chaudière.

La consommation est d'environ 300 tonnes. L'énergie produite est de 850 000 kWh/an.

Le coût de revient des plaquettes forestières est de 43,15 euros HT/tonne. Le coût du kWh entrée stockage est de 1,55 centimes d'euros HT/kWh.

### **L'évaluation du projet**

L'investissement global total du projet s'élève à 840 713 euros HT.

Le financement du projet a été pris en charge à 80 % par des subventions de la DGE (6 %), de l'ADEME (19 %), de la Région Languedoc-Roussillon (21 %), du FNADT (24 %) et du Conseil général de l'Hérault (10 %) ; et 20 % de la part de la commune de Fraïsse-sur-Agout.

Le coût d'exploitation annuel revient à 31 115 euros TTC (au lieu de 64 000 euros TTC avant investissements) soit une économie annuelle d'exploitation de 32 885 euros TTC. Le temps de retour sur investissements est prévu sur 5 ans.

Il y a bien sûr un bénéfice environnemental à ce projet. La quantité d'énergie fossile substituée chaque année est de l'ordre de 80 TEP (Tonne Equivalent Pétrole ; 1 TEP équivalant à 11 620 kWh thermiques). Les émissions de CO<sub>2</sub> évitées chaque année sont de 162 tonnes.

**M.N.**